

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE - COMMUNAUTÉ URBAINE

VE le Code général des collectivités territoriales et notamment articles L. 2111-1, L. 2111-3 et R. 2111-16.

VE le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L. 2121-1.

VE la délibération n°22 du conseil communautaire de Limoges Métropole du 17 août 2025 relative à la désignation d'adhésions de conseil communautaire au Président.

VE la délibération n°71 du Conseil communautaire de Limoges Métropole du 30 septembre 2022 relative à la fixation des tarifs de location d'occupation d'ESPSP, l'adhésion au dit Code d'occupation et de l'adhésion en l'annexe (2022).

VE la délibération n°12 du Conseil Communautaire de Limoges Métropole du 17 août 2025 relative à l'attribution de locaux du domaine public de locaux du domaine public de la Communauté Urbaine.

CONSIDÉRANT que le présent contrat d'occupation a été mis à la disposition de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole par délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juin 2008.

CONSIDÉRANT que l'association Réseau Entreprendre Limousin a exprimé la volonté de renouveler dans les locaux qu'elle occupe.

DÉLIBÉRE

En principe la convention d'occupation des locaux d'origine du 17 juillet 2008 pour une durée de 18 mois à renouveler jusqu'au 31 décembre 2026.


Et autorise et réajuste de façon libre et chargée à hauteur de 25 % afin de compenser les dépenses de maintenance liées au maintien de ces locaux occupés par la Communauté Urbaine.

- Et d'attribuer par priorité les locaux à :
- Les associations locales.
- La réalisation de l'offre de services au sein du territoire.

DÉCISION

Décision concernant un avenant n°1 à la convention d'occupation de locaux du domaine public avec l'association Réseau Entreprendre Limousin

1 DOCUMENT - Publié le 17 Juillet 2025

 **26943.pdf**
(.pdf, 247,6 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**